

Les renseignements confidentiels et le matériel divulgué en vertu de la loi sur l'accès à l'information ne doivent pas être utilisés dans l'intérêt de la Compagnie ni divulgués en dehors de la Compagnie.

Inscription des transactions et divulgation au public

Il est nécessaire d'enregistrer tous les biens, les obligations et les transactions de la Compagnie de façon et de forme. Il est interdit de divulguer des données qui ne seraient pas officiellement dans les livres de la Compagnie. On doit également rendre compte de toutes les dépenses.

Il est essentiel que les renseignements administratifs, les renseignements et les renseignements relatifs et connexes aux données comptables et financières de la Compagnie soient tenus à jour et soient disponibles pour les besoins de la Compagnie.

Les renseignements relatifs aux rapports financiers et autres faits aux organismes désignés et les renseignements relatifs au public, telles que le statut de la Compagnie, constituent une information essentielle et doivent être divulgués au public.

Compagnie ouverte au public

La Compagnie a l'intention de participer de façon active à la vie économique de son pays et de contribuer à son développement. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur et à agir de manière éthique et responsable.

La Compagnie se réserve le droit de divulguer, de façon publique et sans restriction, toute information de quelque nature que ce soit. Seul le Conseil d'Administration de la Compagnie a le droit de décider de la divulgation de toute information de quelque nature que ce soit. Les renseignements divulgués par la Compagnie ne doivent pas être considérés comme des conseils financiers ou d'investissement. Les renseignements divulgués par la Compagnie ne doivent pas être utilisés pour spéculer sur les fluctuations du marché des valeurs mobilières ou pour prendre des décisions de placement. Les renseignements divulgués par la Compagnie ne doivent pas être utilisés pour conclure sur la performance future de la Compagnie ou sur les perspectives de croissance de la Compagnie.

Lorsqu'on fait affaire avec un homme d'affaires, on doit voir à ne pas compromettre l'intégrité de son entreprise et celle de la Compagnie, non pas qu'il s'agit de la réputation de l'homme d'affaires. Comme il se peut qu'on considère les échanges et les diversissements de propriété comme des opérations de spéculation, les dirigeants de la Compagnie et les employés doivent être conscients de la nécessité de ne pas divulguer de renseignements à des fins de spéculation ou de diversissement de propriété.

Renseignements financiers

Comme il existe des attentes élevées de renseignements rapides et de haute qualité, il faut tenir compte des progrès de nouvelles pratiques de nouvelles méthodes et d'investissements de la Compagnie. Les renseignements financiers de la Compagnie sont publiés dans les rapports financiers de la Compagnie. Les renseignements financiers de la Compagnie sont publiés dans les rapports financiers de la Compagnie. Les renseignements financiers de la Compagnie sont publiés dans les rapports financiers de la Compagnie.